

---

+

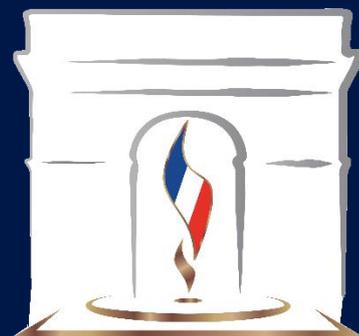
# GUIDE PRATIQUE DE LA FLAMME A L'USAGE DES ASSOCIATIONS

---

LA FLAMME  
SOUS L'ARC DE TRIOMPHE  
FLAMME DE LA NATION

---

© La Flamme sous l'Arc de Triomphe  
Flamme de la Nation  
Mise à jour 04/2025



---

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1 – INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
LE MOT DU PRESIDENT .....	3
BUT DU GUIDE DES ASSOCIATIONS .....	4
RAPPELS SUR LE SOLDAT INCONNU ET LA FLAMME.....	5
LES COMMISSAIRES ET LES GARDIENS .....	5
PRESENTATION DES LIEUX .....	6
<b>2 - GENERALITES SUR LES CEREMONIES.....</b>	<b>8</b>
LES CEREMONIES SOUS L’ARC DE TRIOMPHE.....	8
PLACEMENTS – DEFILES .....	9
LES PHASES DE LA CEREMONIE .....	10
A – RAVIVAGE DE LA FLAMME .....	10
B - DÉPÔT DE GERBE SEUL .....	10
C - PRISE DE FLAMME .....	11
<b>3 - PREPARATION DE LA CEREMONIE.....</b>	<b>12</b>
CALENDRIERS MENSUELS.....	12
CALENDRIER PERPETUEL .....	13
LE BUREAU DE LA FLAMME .....	13
LE COMMISSAIRE COORDINATEUR .....	14
<b>4 - LES REGLES ET LES CONTRAINTES .....</b>	<b>15</b>
TENUES ET COMPORTEMENT .....	19
LA JEUNESSE .....	21
<b>5 - MODALITES PRATIQUES .....</b>	<b>22</b>
ADHESION A LA FLAMME.....	22
INSCRIPTION EN LIGNE A UNE CEREMONIE.....	25
TENUE DES PORTE-DRAPEAUX.....	30
BAREME DES COTISATIONS.....	31
<b>6 - ADRESSES ET TELEPHONES .....</b>	<b>32</b>

---

## 1 – INTRODUCTION



### **LE MOT DU PRESIDENT**

*Général de corps d'armée*

*Christophe de Saint Chamas*

Le ravivage de la Flamme est un geste citoyen très symbolique et concret. Il exprime le respect des plus hautes autorités de l'Etat, de tout citoyen et de toute association à l'égard des soldats français qui ont donné leur vie pour la France.

La tombe de ce soldat, aussi inconnu que célèbre, est également le cénotaphe de ses quelque 1.400.000 compagnons d'armes et de tous les soldats morts pour la France depuis la Première Guerre mondiale. Par leur engagement sans faille et par leur sacrifice, ils nous permettent aujourd'hui encore de vivre librement dans un pays en paix.

« Aujourd'hui comme hier, le citoyen qui participe au ravivage de la Flamme, quelle que soit sa condition, vient rendre hommage au Soldat Inconnu et à travers lui, à tous ceux qui ont servi la France jusqu'au sacrifice de leur vie ! »

---

## BUT DU GUIDE DES ASSOCIATIONS

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE GUIDE DES ASSOCIATIONS DOIVENT PERMETTRE AUX ASSOCIATIONS DE VENIR A L'ARC DE TRIOMPHE AVEC TOUS LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES A LA RÉUSSITE DE LEUR CÉRÉMONIE.

A qui s'adresse le guide des associations ?

- aux associations nouvelles qui veulent faire partager à leurs adhérents un moment fort de mémoire, de respect, de civisme, de fraternité et d'engagement ;
- aux associations fidèles à « La Flamme » qui ont l'expérience des cérémonies à l'Arc, et à qui « La Flamme » souhaite rappeler les dernières évolutions et les fondamentaux de cette cérémonie ;
- aux associations dont les dirigeants ou les structures ont changé et qui souhaitent avoir un guide écrit pour être mieux informées et préparées à ce moment important.

Les buts du guide des associations sont de :

- préciser le cérémonial immuable ;
- présenter les modalités d'adhésion des associations à « La Flamme » ;
- faciliter le dialogue entre « La Flamme » et les associations, en vue du ravivage ;
- rappeler le sens profond de ce geste, voulu dès son origine par ses pères fondateurs.

Attention, l'inscription sur le site de « La Flamme » n'exclut pas les autres obligations légales ou réglementaires : demande de musique, déclaration en préfecture, demande de stationnement...

---

## RAPPELS SUR LE SOLDAT INCONNU ET LA FLAMME

Le Soldat Inconnu est un soldat français de la Première Guerre mondiale. Il a été transféré de Verdun à Paris le 11 novembre 1920 puis, après une cérémonie au Panthéon, a été déposé à l'Arc de Triomphe et placé dans une salle haute du monument.

Il a été inhumé le 28 janvier 1921 sous l'arche principale, face aux Champs-Élysées pour rappeler le sacrifice immense de la Nation française durant la Grande Guerre. Il représente désormais tous les soldats français morts dans tous les conflits.

La Flamme est allumée pour la première fois le 11 novembre 1923 et ne sera jamais éteinte.

Toutes les associations adhérentes à « La Flamme », les écoles, les représentants de la Nation, peuvent venir raviver la Flamme. L'association « La Flamme sous l'Arc de Triomphe » est créée en 1923. Elle est devenue « La Flamme sous l'Arc de Triomphe – Flamme de la nation » en 2012.

## LES COMMISSAIRES ET LES GARDIENS

### Les commissaires

Ils sont issus des associations, fédérations ou fondations (\*) adhérentes, ou nommés à titre exceptionnel, il leur faut le « parrainage » de deux membres du CA en activité.

Les commissaires sont des **bénévoles**. Ils sont responsables de la préparation, de l'organisation, de l'encadrement et du bon déroulement des cérémonies de dépôt de gerbe, de prise de Flamme et du ravivage de la Flamme.

A chaque cérémonie, un commissaire est nommé « commissaire coordinateur », chargé de:

- préparer la cérémonie en lien avec les associations,
- répartir les rôles entre ses collègues pour organiser la cérémonie du jour ; il détient les pouvoirs délégués par le président de « La Flamme »,
- conduire la cérémonie en liaison, le cas échéant, avec la haute autorité présente.

(\*) Appelées « association(s) » pour la suite des textes ci-dessous.

---

## Les gardiens de la Flamme

La plupart du temps, issus du monde combattant ou de la police, ils sont rétribués. Ils ont la responsabilité de ce lieu de mémoire : nettoyage, entretien du matériel environnant, mise en fonctionnement de la sonorisation, gestion des objets de cérémonie (glaive, Livres d'or, drapeau de « La Flamme »...). La présence d'au moins un gardien à la cérémonie quotidienne est nécessaire.

## PRESENTATION DES LIEUX

Les cérémonies se déroulent sous l'Arc de Triomphe, après un éventuel défilé sur les Champs-Élysées. Les appellations courantes des lieux sont présentées ci-dessous.

Le bureau du Comité de la Flamme pour les cérémonies se situe sous l'Arc de Triomphe. Il est ouvert de 16h30 à 18h00 chaque soir.

Le siège de « La Flamme » se situe aux Invalides.

Son bureau fonctionne tous les jours, sauf pendant les vacances scolaires :

- de 9h à 12h : services internes uniquement (fermé le mardi),
- de 14h à 17h : permanence téléphonique et sur place (sur RDV).

Hôtel national des Invalides

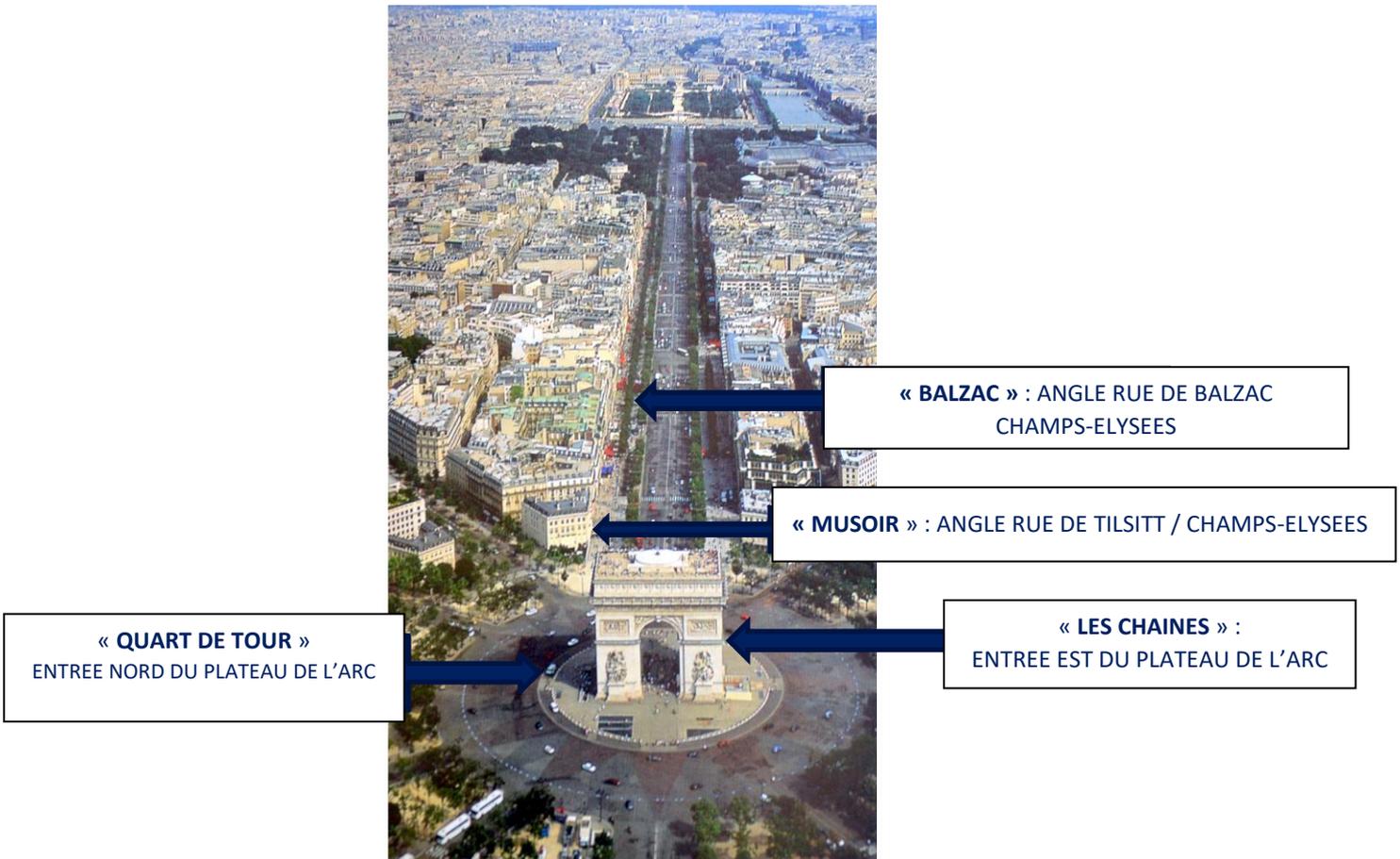
BAL 09

129, rue de Grenelle – 75007 PARIS

Tél : 01 40 55 93 78

**Adresse mail** : [secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org](mailto:secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org)

**Site internet** : [www.laflammesouslarcdetriomphe.org/contact](http://www.laflammesouslarcdetriomphe.org/contact)



La tombe du Soldat Inconnu, avec le dispositif type d'une cérémonie.



## 2 - GENERALITES SUR LES CEREMONIES



### LES CEREMONIES SOUS L'ARC DE TRIOMPHE

Trois types de cérémonies peuvent être organisés :

- **le ravivage de la Flamme** (à 18H30) qui comporte systématiquement un dépôt de gerbe,
- **le dépôt de gerbe simple hors ravivage** (par exemple pour une visite d'Etat),
- **la prise de Flamme** (en-dehors du créneau du ravivage).

Par ailleurs, les cérémonies de ravivage sont classées en 4 niveaux par ordre d'importance :

A : Cérémonie militaire organisée par le cabinet du président de la République ou par le ministère des armées.

---

B : Cérémonie militaire organisée par le Gouverneur militaire de Paris, avec la plupart du temps un détachement militaire ; ces cérémonies font l'objet d'une note de son cabinet.

C : Cérémonie de ravivage organisée par le Comité de la Flamme, au profit d'une ou plusieurs associations.

D : Cérémonie simple organisée par le seul Comité, lorsqu'aucune association ne s'est manifestée.

## PLACEMENTS – DEFILES

Dans le cas d'un faible effectif, ou par mesure de sécurité, la mise en place s'effectue directement sous l'Arc.

Les cérémonies comportent généralement un départ, qui peut être :

- « **Quart de tour** » : moins de 100 participants – (sur le terre-plein central de l'Arc de Triomphe- hauteur avenue de Wagram),
- « **Musoir** » : plus de 100 participants, après accord de la police (angle de la rue de Tilsitt et des Champs – Elysées),
- « **Balzac** » : demande exceptionnelle auprès de la préfecture de police, pour un nombre très important de participants (angle de la rue de Balzac/Champs-Elysées). Possible uniquement les samedis entre avril et octobre.

---

## LES PHASES DE LA CEREMONIE

Le « clairon/tambour » ou la musique exécute les sonneries et hymnes règlementaires. Les sonneries des honneurs militaires (cérémonies de types A et B) ne sont pas indiquées ci- dessous.

### A – RAVIVAGE DE LA FLAMME

Déroulement :

- mise en place du drapeau de « La Flamme »,
- mise en place directe ou défilé,
- lecture du texte « La Flamme »,
- dépôt de gerbes ou de fleurs individuelles (dans ce cas prévenir, car le protocole est différent de celui des gerbes),
- ravivage de la Flamme avec le glaive,
- « Aux morts », minute de silence, Marseillaise (si possible chantée),
- phase fraternelle (remerciements aux participants et invités, signature du Livre d'or, salut des porte-drapeaux, des commissaires et du drapeau de « La Flamme », du clairon/tambour),
- retour au pied de la tombe,
- sonnerie « Hymne au Soldat Inconnu » (possibilité, le cas échéant, de placer des jeunes devant le rang d'autorités),
- départ du drapeau de « La Flamme » et des porte-drapeaux des associations,
- fin de cérémonie.

### B - DÉPÔT DE GERBE SEUL

Déroulement :

- pas de drapeau de « La Flamme »,
- défilé (éventuel),
- dépôt de gerbe,
- « Aux morts », minute de silence, Marseillaise chantée,
- phase fraternelle : comme ci-dessus,
- sonneries : « La Flamme » et « Hymne au Soldat Inconnu »,
- fin de cérémonie.

## C - PRISE DE FLAMME

Déroulement :

- pas de drapeau de « La Flamme »,
- la prise de Flamme a lieu en-dehors de la cérémonie de ravivage (sauf pour le Relais sacré),
- si l'association participe au ravivage, la prise de Flamme a lieu auparavant.

Si l'association prend la Flamme à un autre horaire, la cérémonie peut comporter un dépôt de gerbe.

Déroulement :

- dépôt de gerbe éventuel,
- allumage du flambeau,
- si dépôt de gerbe : « Aux morts », minute de silence, Marseillaise, phase fraternelle,
- retour au pied de la tombe (si dépôt de gerbe « Hymne au Soldat Inconnu »),
- départ des flambeaux,
- fin de cérémonie.



### 3 - PREPARATION DE LA CEREMONIE

#### CALENDRIERS MENSUELS



#### L'ELABORATION DU CALENDRIER DES DEMANDES

Elaboré par le secrétariat selon les demandes des associations, ce calendrier comprend :

- la date et le type de cérémonie,
- la prévision du lieu de départ,
- la présence d'une musique ou du clairon/tambour,
- l'horaire (si dépôt de gerbe seul ou prise de Flamme seule),
- la ou les associations ou organismes prévus,
- le nombre estimé de participants,
- le nombre de drapeaux,
- le nombre de jeunes ; leur établissement, classe ou âge,
- le nombre de gerbes ou de fleurs individuelles à déposer,
- les personnalités prévues.

---

## LE CALENDRIER MENSUEL DES SERVICES DES COMMISSAIRES (document interne)

Plus précis et plus complet que le calendrier des demandes, le calendrier des services est destiné aux seuls commissaires ; il comporte en plus :

- la désignation des commissaires de service ;
- la présence du président de « La Flamme » ou de son représentant.

Ce calendrier mensuel est approuvé lors de la réunion mensuelle du Bureau directeur de « La Flamme », en présence d'un représentant du Gouverneur militaire de Paris et du secrétariat de « La Flamme ».

**Une fois le calendrier approuvé, il est diffusé auprès des commissaires et organismes associés. A partir de cette diffusion, le calendrier ne peut plus être modifié sans l'accord du président.**

## CALENDRIER PERPETUEL

**ATTENTION ! IL EXISTE UN CALENDRIER DE DATES « PERPÉTUELLES » QUI INTERDISENT TOUTE DEMANDE DE CÉRÉMONIE SUPPLÉMENTAIRE (renseignements à demander au secrétariat).** Celles-ci sont affectées à des dates anniversaires de la République française ou de dates fixes pour des commémorations et événements de notre histoire (8 mai, 25 septembre, 11 novembre, 5 décembre...).

## LE BUREAU DE LA FLAMME

Les derniers détails de l'organisation de la cérémonie se règlent le jour du ravivage au bureau de « La Flamme » situé sous l'Arc de Triomphe avec le commissaire coordinateur.

Le bureau de l'Arc de Triomphe est situé dans le passage sous-terrain piétons, à hauteur des escaliers montant à l'Arc ; on peut y accéder également par l'escalier situé après la billetterie du monument. Une porte blindée sert de sas. L'entrée est à droite, avec le logo de « La Flamme »

---

## LE COMMISSAIRE COORDINATEUR

Représentant du Président de « La Flamme », il est le responsable de la cérémonie.

### **Comment reconnaître le Commissaire coordinateur du soir ?**

Le Commissaire coordinateur du soir porte sur le bras gauche un brassard, à fond blanc orné du symbole de la Flamme et de deux bandes de couleur bleu et rouge.

Tous les autres commissaires sont reconnaissables à leur uniforme.

### **Le Commissaire coordinateur échange avec les associations, sur les points suivants :**

- le nombre de personnes réellement présentes à la cérémonie pour confirmer les chiffres annoncés au secrétariat de « La Flamme », adapter le dispositif autour de la tombe et prendre les décisions (par exemple annuler ou confirmer une traversée),
- les horaires et lieu de départ des cortèges,
- le placement des personnalités « aux chaînes », des V.I.P. et des autres participants,
- la formation élémentaire des porteurs de gerbes ou de fleurs (afin qu'un commissaire puisse leur apprendre à présenter et déposer la gerbe ou les fleurs individuelles),
- préciser la fonction du représentant chargé de déposer la gerbe ou les fleurs, pour que le commissaire « annonces » puisse donner l'appellation exacte de la haute autorité qui préside la cérémonie,
- l'ordre de présentation des gerbes (protocole),
- la désignation du porteur du drapeau de « La Flamme » (tradition),
- le rang des personnalités (ceux qui s'arrêteront aux chaînes),
- définir celui qui tiendra « le glaive » lors du ravivage,
- désigner les jeunes qui pourraient participer activement à la cérémonie, dont deux au maximum (garçon et fille) au ravivage et deux par gerbe présentée.

## 4 - LES REGLES ET LES CONTRAINTES



### Les musiques

Les formations musicales sont mises en place sous l'Arc de Triomphe lors d'une cérémonie partant du « Quart de tour » ou du « Musoir ». Elles peuvent participer au défilé lorsque celui-ci part de Balzac.

Les formations musicales institutionnelles sont demandées par les associations :

- au Gouverneur militaire de Paris pour les musiques militaires et celles de la Gendarmerie,
- au Préfet de Police pour la musique des gardiens de la paix,
- au Directeur central des CRS pour la musique de la Police nationale.

---

La participation des musiques civiles est soumise au bureau de « La Flamme ». Les candidatures sont validées après écoute des enregistrements de la "Marseillaise" et de la sonnerie "Aux Morts" par le conseiller musical auprès du président de « La Flamme ».

Les musiques des pompiers sont assujetties au même règlement à l'exclusion de la musique de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris qui a un statut militaire et dépend donc du GMP.

Une fois la musique accordée, l'association doit en informer le secrétariat de « La Flamme ».

Il est à noter que les formations musicales sont extrêmement sollicitées et peuvent ne pas être présentes lors d'une cérémonie ou ne plus pouvoir défiler.

### **Le ravivage : qui tient le glaive ?**

Pour le ravivage, le glaive est confié à une personnalité désignée par le président de « La Flamme » ou son représentant : président d'association d'anciens combattants ou personnalité participant à la cérémonie.

Cet honneur peut être partagé avec des enfants.

### **Le porteur du drapeau de « La Flamme »**

Le choix est convenu le soir, au bureau de « La Flamme », avec les associations participantes. Selon la tradition, toute personne appartenant à une association qui participe au ravivage peut porter le drapeau de « La Flamme ».

### **Le placement des drapeaux des associations**

Au défilé : les drapeaux associatifs nationaux (sociétés des membres de la Légion d'honneur, Médaille militaire et Ordre national du Mérite) marchent en tête du défilé. Ils sont suivis par les drapeaux du jour (associations inscrites pour la cérémonie).

Viennent ensuite les autres drapeaux associatifs autorisés.

Sous l'Arc de Triomphe : le drapeau de « La Flamme » est placé à la tête du tombeau (premier rang). Viennent ensuite les drapeaux nationaux et les drapeaux de jour (deuxième rang), puis les autres drapeaux associatifs autorisés (troisième rang).

### **Les dépôts de gerbes ou fleurs individuelles**

Afin de répéter le cérémonial, les porteurs de gerbe et le président de l'association qui la déposera, doivent se présenter au bureau de l'Arc avant la cérémonie.

Il en est de même pour le dépôt de fleurs individuelles (généralement exécuté par des jeunes) déposées sur la tombe par rang de 4 ou 5 (maximum 10 fleurs par école).

---

## **Le placement des personnalités**

Le rang de personnalités (aux chaînes) comprend un maximum de 7 personnes dont le président de « La Flamme » et le commissaire coordinateur.

Cela suppose que chaque association ne peut désigner qu'une personne, celle qui dépose une gerbe, et éventuellement une haute personnalité.

Le carré VIP est constitué pour accueillir les autres personnalités. Le commissaire coordinateur est chargé de valider le dispositif.

### **Attention**

Lors des cérémonies nationales, c'est le protocole officiel qui s'applique, tel que défini par le décret n°89-655 du 13 septembre 1989 modifié. Il est rappelé notamment que les rangs et préséances ne se délèguent pas (hormis le président de la République).

Le rang protocolaire est alors constitué selon l'ordre de ce décret. Généralement un seul président national d'association y est invité. Tous les autres sont au carré VIP.

## **Les chorales**

Elles sont les bienvenues, mais doivent avoir eu préalablement l'accord de « La Flamme » et de son conseiller musical. Les chants éventuels et leur place dans la chronologie de la cérémonie sont définis avec le commissaire coordinateur.

## **Les annonces micro**

Elles sont précisées lors de la concertation au bureau de « La Flamme » :

- le nom de l'association décliné, ainsi que la fonction de celui qui la représente,
- le nom propre d'une personne n'est jamais annoncé.

## **Lecture d'un texte**

Il s'agit d'une demande exceptionnelle, accordée par le seul président de « La Flamme », sur présentation préalable du texte concernant un événement particulier ou un hommage au Soldat Inconnu.

Cette lecture ne peut intervenir qu'en fin de cérémonie, avant l'hymne au Soldat Inconnu.

## **Le Livre d'or**

Une seule page est ouverte chaque soir à la date de la cérémonie. Les personnes désignées (rang des personnalités et les 2 enfants) peuvent signer le Livre d'or.

---

## Les photos

Elles sont les bienvenues, dans la mesure où la prise des photos ne vient pas gêner le caractère de recueillement qu'imposent le lieu et la cérémonie. Une attitude respectueuse du photographe est particulièrement exigée, lors de la sonnerie « Aux Morts » et de la Marseillaise.

Il est interdit de passer entre le drapeau de « La Flamme » et le tombeau.

En cas de grandes cérémonies, la présence de photographes locaux devra avoir été demandée au secrétariat de « La Flamme ».

Aucun film ou photo à caractère professionnel ou à vocation de diffusion sur des sites publics, ne peut être tourné ou pris, sans **l'accord préalable du président de « La Flamme » et du conservateur du monument.**

Le photographe officiel de « La Flamme » est souvent présent – Il se fera un plaisir de donner aux associations un conseil de placement ou d'attitude.

Après la cérémonie, les commissaires gardent libre d'accès le pourtour de la dalle sacrée afin que les associations de la cérémonie du jour puissent y prendre des photos.

## L'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) et handicapées

Les personnes en situation de handicap participant à la cérémonie peuvent se faire déposer sur le pourtour de l'Arc de Triomphe, côté Grande Armée. Dans ce cas, il est nécessaire de prévenir au préalable le commissaire coordinateur qui préviendra la police en place le soir de la cérémonie.

## Le stationnement des véhicules de tourisme et autocars

Ces règles d'autorisations ou refus ne sont pas du ressort de « La Flamme », mais de la Préfecture de Police.

Le pourtour de l'Arc de Triomphe n'est pas fait pour accueillir un stationnement de véhicules de tourisme, de transport de personnes ou utilitaires.

Cependant, lors des cérémonies et sur une demande préalable adressée à la Préfecture de Police de Paris, il peut être accordé une autorisation de stationnement à durée limitée sur le pourtour de l'Arc du côté Grande Armée.

Dans le meilleur des cas, seuls environ 3 autocars peuvent stationner.

Les emplacements autour de l'Arc sont réservés aux commissaires de « La Flamme »

---

qui ont une tolérance de stationnement reconnue des forces de police du plateau.

Dans les cas de force majeure, pour un blessé ou handicapé, il est nécessaire de la demander aux forces de police en faction le jour de la cérémonie.

### **La billetterie pour la montée en haut de l'Arc de Triomphe**

Cette prestation est exclusivement du domaine de l'Arc de Triomphe – service des Monuments nationaux.

Pour les écoles, notamment celles qui viennent de province et qui souhaitent visiter l'Arc, il leur faut prendre contact avec le personnel de l'Arc, suffisamment longtemps à l'avance pour qu'un créneau, le jour prévu, puisse leur être accordé (01 55 37 73 77).

## **TENUES ET COMPORTEMENT**

Les cérémonies sous l'Arc de Triomphe se déroulent dans un contexte général de recueillement et de solennité.

Les conditions particulières dues à la cérémonie et au lieu exigent le respect de certaines règles, rappelées et explicitées ci-dessous.

### **Les intempéries**

Les courants d'air sous l'Arc de Triomphe sont fréquents et sont très amplifiés durant les périodes d'automne ou d'hiver.

Les parapluies ouverts ne sont pas admis, car ils sont gênants pour celles et ceux qui se trouvent derrière le porteur ; une protection imperméable sur la tête peut apporter une solution.

### **Le dépôt de gerbes**

Le fait de se pencher et de s'accroupir pour déposer une gerbe ou des fleurs demande des vêtements choisis préalablement pour accomplir facilement ces gestes.

### **La minute de silence et la Marseillaise**

Il est rappelé que les capuches et les coiffes doivent être retirées lors de ces phases de la cérémonie.

---

### **La tenue du porte-drapeau**

Les gants et une coiffure font partie du cérémonial, et le port du drapeau demande des vêtements adaptés. Les tenues estivales (shorts, débardeurs) ou décontractées (jeans/baskets) ne sont pas souhaitées.

### **Pour les élus**

Le port des écharpes tricolores (y compris pour certains conseils municipaux jeunes) ou de celles des grandes institutions nationales ou européenne est recommandé. Il affirme l'engagement de leur porteur pour le pays.

### **Les tenues militaires**

Il appartient à chaque réserviste d'avoir les autorisations nécessaires de port d'un uniforme pour une cérémonie. Il en va de même pour les participants qui portent une tenue historique, voire folklorique : grognard, poilus...

### **Les tenues de tradition**

Les tenues de la Croix rouge-infirmières, Protection civile, robes d'avocats, scouts... sont les bienvenues dans ce contexte pour autant que leurs porteurs respectent les règles de la République, en particulier celles relatives à la laïcité.

Les panneaux ou drapeaux revendicatifs n'ont pas leur place.

### **Gestes adaptés lors de phases de cérémonie :**

Après avoir déposé une gerbe sur la tombe du Soldat Inconnu, il convient de revenir au pied de la tombe, se remettre face à celle-ci, saluer ou s'incliner. Lors de la minute de silence, puis de la Marseillaise, seules saluent les personnes en tenue militaire et les anciens combattants portant une coiffe.

Le Livre d'or des associations : seule la personnalité ayant ravivé inscrit un mot concis avec sa signature. Les autres personnes étant au rang des personnalités apposent leur seule signature, la date étant déjà indiquée par le gardien de « La Flamme ».

---

# LA JEUNESSE

## Accueil

Si leur heure d'arrivée le permet (17H30) et si la demande en a été faite préalablement, un commissaire se charge de l'accueil et de la sensibilisation des jeunes, en apportant des explications relatives :

- à l'Arc de Triomphe,
- à l'historique du choix du Soldat Inconnu,
- à la cérémonie,
- au sens de leur participation à la cérémonie sous l'Arc de Triomphe,
- aux différentes phases de cérémonie,
- au protocole de dépose des fleurs ou gerbes.

## Accès à la Flamme à pied

Hormis le cas des défilés coordonnés par les policiers de la Préfecture de Police, il est impératif d'utiliser le tunnel souterrain pour accéder à pied au bureau et au tombeau (l'entrée se situe en haut des Champs-Élysées, côté des numéros pairs).

## Diplômes d'honneur

Un diplôme d'honneur, en souvenir de la participation des élèves, peut être fourni à l'établissement scolaire et aux enfants qui ravivent. Il n'est pas attribué de diplôme individuel aux enfants qui participent aux cérémonies.



## 5 - MODALITES PRATIQUES

### ADHESION A LA FLAMME



#### **HISTORIQUE DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES A « LA FLAMME »**

Dès le 2 novembre 1923, les éléments nécessaires à la constitution d'une société régulière étaient rassemblés. A la suite d'une assemblée générale, il fut décidé la création d'une société portant le titre de :

« LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE »

Le premier président fut le général Gouraud.

Le JO du 6 novembre 1930 publia la déclaration de cette association de type Loi 1901.

---

Depuis, cette association a perpétué le geste quotidien du ravivage de la Flamme. A ce jour, les associations continuent à adhérer à « La Flamme » pour venir la raviver chaque soir, et en cas d'absence d'association, c'est le Comité qui s'en charge. En 2012, l'association a changé de statuts et de nom pour devenir : « La Flamme sous l'Arc de Triomphe-Flamme de la Nation ». (Traité en page 4)

## **MODALITES D'ADHESION A LA FLAMME**

### **Qui peut être adhérent à « La Flamme » ?**

- Toute association, fédération ou fondation déclarée en préfecture, pouvant justifier de son numéro de SIRET, en cours de validité.
- Toute structure (club, école, groupement....) justifiant de son identité.

### **Comment adhérer ?**

Constituer un dossier d'association, comprenant :

- son appellation,
- ses statuts et règlement intérieur,
- son numéro de SIRET, en cours de validité,
- un récépissé de déclaration en préfecture et son numéro de référence,
- son « objet », et la composition de son conseil d'administration,
- le PV de sa dernière assemblée générale,
- sa situation financière (derniers comptes de résultats et bilan).

Le dossier est à faire parvenir au secrétariat de « La Flamme », accompagné d'une lettre de motivation qui justifie la demande d'adhésion à « La Flamme sous l'Arc de Triomphe - Flamme de la Nation ». Un formulaire est également disponible sur le site internet de l'association :

<https://www.laflammesouslarcdetriomphe.org/association/adhesion>

Le barème actuel de cotisation annuelle est joint, pour information, page 31 du guide. Son montant est établi chaque année lors de l'assemblée générale de l'association et tient compte, avant tout, du nombre d'adhérents de chaque association.

---

## Qui décide de son acceptation ou refus ?

Après consultation du ministère des armées, le dossier est présenté en réunion du conseil d'administration de « La Flamme », deux fois par an (entre mai et juin et novembre et décembre).

Les membres du conseil d'administration se prononcent pour un accord ou pour un refus sans avoir à justifier de leur décision.

Dans les deux mois qui suivent la décision du CA, sur avis du président de « La Flamme », le délégué général transmet un courrier de réponse.

Si le dossier est retenu, **un numéro d'adhérent** est affecté et permet de se faire connaître auprès de « La Flamme » pour toute demande (renseignements, retenue d'une date de cérémonie...).

## Participation à une cérémonie

L'inscription sur le site doit s'accompagner d'une éventuelle la déclaration en préfecture. L'association, l'ambassade... qui vient raviver la Flamme doit faire sa déclaration à la Préfecture de Police (voir le site de la Préfecture de Police).

Avant de réserver une date, des renseignements sur le calendrier des cérémonies peuvent être obtenus par téléphone auprès du secrétariat.

1 - Pour retenir une date et établir une demande de cérémonie au secrétariat, se rendre sur le site internet de « La Flamme » :

**<https://www.laflammesouslarcdetriomphe.org/ceremonies/inscription>**

2 –Renseigner le numéro **d'adhérent** et remplir tous les renseignements demandés dans le formulaire en ligne en précisant :

- le type de cérémonie :
  - **Ravivage** de la Flamme : début de cérémonie à 18H30 – présence au bureau de l'Arc à 17H30 au plus tard.
  - **Dépôt de gerbe seul** (selon circonstances, mais en-dehors du créneau de ravivage).
  - **Prise de Flamme** (préciser si « prise de Flamme » seule (au plus tard 17H00) ou avec dépôt de gerbe.
- les dates souhaitées (proposer 3 dates),

- le nombre de personnes envisagées (obligatoire : si le nombre n'est pas défini, indiquer une fourchette : entre 1 et 30 ou de 30 à 50, ou plus de 100 ou plus de 200 ou plus de 500...) ,
- l'invitation éventuelle de hautes autorités (militaires, civiles, élus....),
- la présence éventuelle d'un détachement militaire,
- la présence de drapeaux – (nombre estimé),
- la présence de jeunes (avec catégories d'âge),
- les dépôts de gerbe ou de fleurs individuelles.

## INSCRIPTION EN LIGNE A UNE CEREMONIE

### 1 - Connexion au site internet du Comité de la Flamme

#### Se connecter au site internet de l'association

> Cliquer sur le lien suivant :

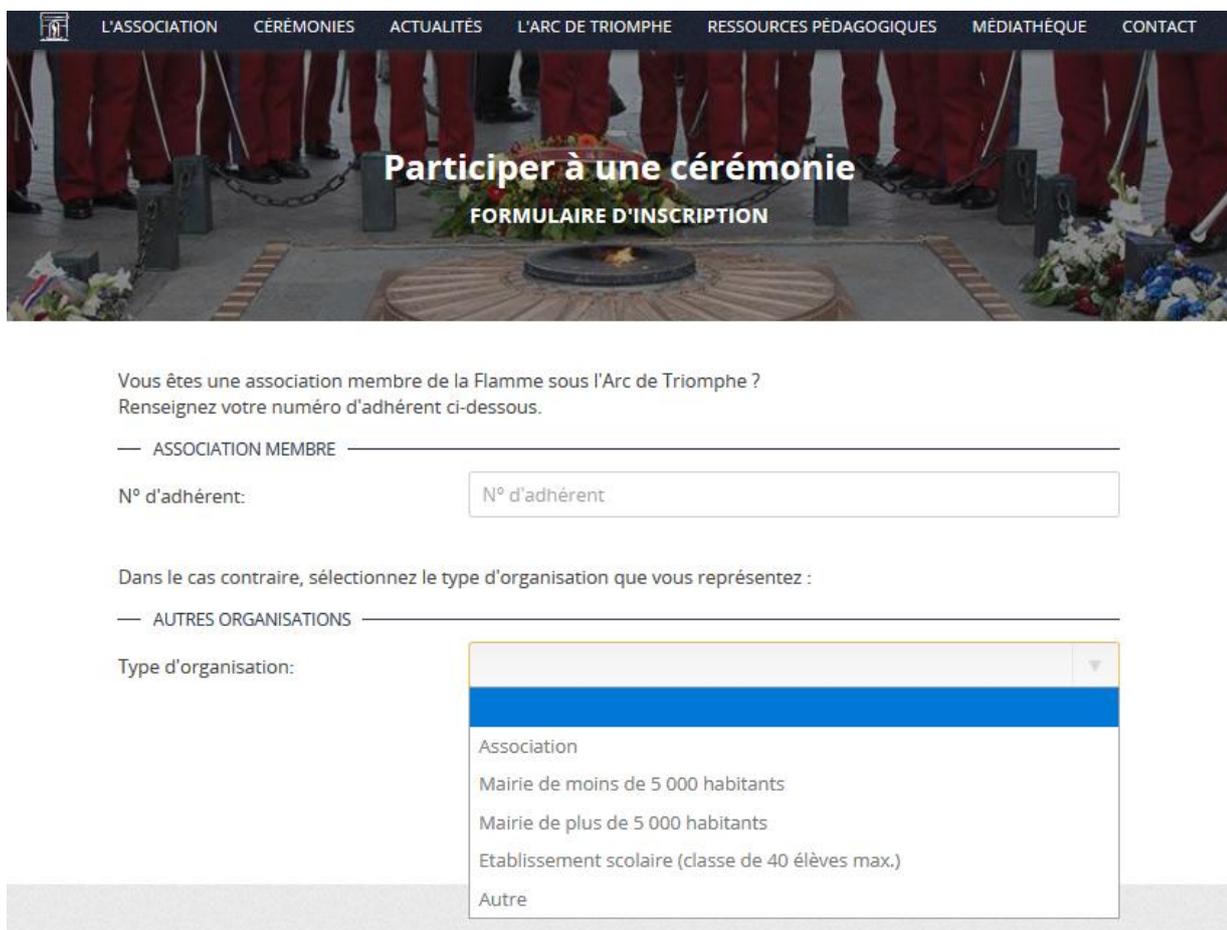
<https://www.laflammesouslarcdetriomphe.org/ceremonies/inscription>  
et sélectionner « Inscription » dans le menu déroulant « Cérémonies ».

> Cliquer sur le bouton « Réserver une date ».

The screenshot shows the website interface for 'La Flamme sous l'Arc de Triomphe'. At the top, there is a navigation bar with links: L'ASSOCIATION, CÉRÉMONIES, ACTUALITÉS, L'ARC DE TRIOMPHE, RESSOURCES PÉDAGOGIQUES, MÉDIATHÈQUE, CONTACT. Below this, a dropdown menu is open under 'CÉRÉMONIES', listing options: Déroule-type d'un ravivage, Calendrier, Inscription (highlighted), Remerciements et livre d'or, and Statistiques. The main heading is 'INSCRIPTION'. Below the heading, there is a paragraph describing the ceremony and a list of conditions for participation. At the bottom of the page, there is a button labeled 'RÉSERVER UNE DATE'. On the right side of the page, there is a large image showing a marching band in uniform playing brass instruments in front of the Arc de Triomphe.

-> Arrivée sur la page

<https://www.laflammesouslarcdetriomphe.org/ceremonies/reservation>



The screenshot shows the top navigation bar with links: L'ASSOCIATION, CÉRÉMONIES, ACTUALITÉS, L'ARC DE TRIOMPHE, RESSOURCES PÉDAGOGIQUES, MÉDIATHÈQUE, CONTACT. Below the navigation is a banner image of a ceremony with the text "Participer à une cérémonie" and "FORMULAIRE D'INSCRIPTION".

Vous êtes une association membre de la Flamme sous l'Arc de Triomphe ?  
Renseignez votre numéro d'adhérent ci-dessous.

— ASSOCIATION MEMBRE —

N° d'adhérent:

Dans le cas contraire, sélectionnez le type d'organisation que vous représentez :

— AUTRES ORGANISATIONS —

Type d'organisation:

- Association
- Mairie de moins de 5 000 habitants
- Mairie de plus de 5 000 habitants
- Etablissement scolaire (classe de 40 élèves max.)
- Autre

**Si adhérent à « La Flamme »,** rentrer son numéro d'adhérent (ex. pour A 158, inscrire A158, sans espace), puis cliquer sur le bouton « Etape suivante ».

Sans connaissance de son numéro d'adhérent, envoyer un courriel au secrétariat pour l'obtenir : [secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org](mailto:secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org)

**Pour les groupes non adhérents autorisés (écoles, formations militaires, entreprises partenaires...),** choisir "Association" dans le menu déroulant "Type d'organisation" puis cliquer sur le bouton "Etape suivante".

-> Arrivée sur la page du formulaire.

## 2 – Renseignement de la demande

### Remplir tous les champs du formulaire

Il est demandé **au moins deux dates différentes** pour permettre au Comité de la Flamme de planifier et de répartir le nombre de participants par cérémonie.

— CÉRÉMONIE —

Type de cérémonie:

Indiquez vos préférences de dates pour la cérémonie. Veuillez noter que :

- Les dates ouvertes à la réservation vont du mois prochain à 18 mois après la date du jour ;
- Les dates pour lesquelles le seuil maximal de participants a été atteint ne sont pas sélectionnables ;
- Vous devez renseigner au moins 2 dates différentes ;
- **Une fois soumises, les dates ne sont normalement pas modifiables. Merci de ne soumettre le formulaire que si vous êtes sûr(e) de votre choix.**
- Les ravivages ont forcément lieu à 18h30 (rendez-vous à 17h30).  
Il est possible de proposer l'heure des autres cérémonies.

Afin de vous aider dans votre choix, vous pouvez consulter le [planning prévisionnel des ravivages](#) en fonction des réservations actuellement enregistrées.

Date (1er choix):

Veuillez fournir une valeur.

Date (2nd choix):

Veuillez fournir une valeur.

**IMPORTANT :** pour visualiser les dates encore disponibles, sélectionner le type de cérémonie dans le menu déroulant « Type de cérémonie ».

Pour une cérémonie avec dépôt de gerbe (cas général), sélectionner « Ravivage 18h30 »).

Ce choix fait apparaître la phrase en jaune « [planning prévisionnel des ravivages](#) » du mois pour lequel une date a été sélectionnée.

> Cliquer sur cette phrase.

mai 2020

L	M	M	J	V	S	D
27	28	29	30	01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Participants déjà attendus

0	< 50	< 200	< 300	> 300
---	------	-------	-------	-------

Une fenêtre apparaît avec le mois pour lequel il est encore possible de réserver une date de cérémonie.

Pour une date plus éloignée, changer de mois en cliquant sur la flèche droite.

La légende de couleurs renseigne sur le nombre de participants déjà enregistrés.

Les dates en rouge sont bloquées à la réservation.

Une fois la ou les dates retenues, cliquer sur la croix qui figure en haut et à droite de la fenêtre.

Une fois tous les champs du formulaire remplis, cliquer sur le bouton « Récapitulatif ».

-> Arrivée sur la page qui récapitule la demande de participation.



Merci de prendre le temps de relire et vérifier les informations renseignées, puis cliquez sur le bouton en bas de page pour confirmer votre demande de réservation.

— VOTRE ORGANISATION — CONTACT —

**La Flamme sous l'Arc de Triomphe**  
129, rue de Grenelle  
75007 PARIS  
France

**Monsieur Prénom NOM**  
secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org  
01 40 55 93 78

— CÉRÉMONIE —

**Ravivage**

- jeudi 7 mai 2020 à 18:30
- ou jeudi 14 mai 2020 à 18:30

**Participation (publique) - 30,00 €**

- 10 adultes
- 10 enfants (primaire)
- Pas de drapeaux
- Pas de dépôt de gerbes

< RETOUR CONFIRMER

---

> Cliquer sur le bouton « Confirmer »

## Confirmation de la demande

Un message de **confirmation de la demande de réservation** est envoyé à l'adresse internet renseignée sur le formulaire.

Votre demande d'inscription a bien été enregistrée, et un email de confirmation a été envoyé à l'adresse **secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org**.

Le secrétariat de la Flamme va prendre en compte votre demande et revenir vers vous dès que possible.

[RETOUR À L'ACCUEIL](#)

**IMPORTANT : la réservation n'est acceptée que lorsque le secrétariat adresse un message de confirmation.**

---

# TENUE DES PORTE-DRAPEAUX

Toutes les cérémonies militaires se déroulant en Île-de-France sont placées sous la responsabilité du gouverneur militaire de Paris (GMP). Celui-ci a validé le guide à l'usage des porte-drapeaux associatifs émis par l'ONACVG le 23 octobre 2022.

Aussi, les fédérations et associations détentrices d'un drapeau se conformeront aux directives de ce guide dont les éléments principaux sont repris ci-dessous :

## 1 – Tenue

- Coiffe
  - si le porte-drapeau a été militaire ou fonctionnaire en tenue : celle de son unité d'appartenance avec insignes réglementaires et de grade ;
  - sinon, béret, bonnet de police bleu nuit interarmes ou tricorne, rehaussé de l'insigne du Bleuet de France ou d'une association
- un blazer bleu marine avec un pantalon ou une jupe descendant aux genoux de couleur grise, ou un costume ou un tailleur de couleur sombre,
- une chemise ou un chemisier blanc,
- une cravate monocolore sombre ou de tradition ou d'association,
- des gants blancs (impératif pour le port du drapeau),
- des chaussures de ville noires,
- les hommes doivent être rasés de près. Sinon, la barbe ou la moustache doit être de coupe correcte, d'aspect net et soigné,
- pour les femmes, les cheveux longs sont attachés, idéalement en chignon.

## 2 - Décorations

- Les décorations officielles doivent être portées en ordonnance (décorations de grand modèle pendantes) sur le côté gauche,
- En plus des décorations et du Bleuet de France (arboré au revers de la veste, côté cœur, lors des cérémonies nationales), peuvent être portés un insigne de brevet réglementaire à droite au niveau de la poitrine et un insigne miniature associatif au revers.

## 3 - Baudrier

- Noir, éventuellement rehaussé d'un insigne officiel de porte-drapeau, il se porte en appui sur l'épaule droite afin de ne pas masquer les décorations.

La tenue reflète la rigueur et la solennité requises pour de telles occasions ainsi que le respect à l'égard des autorités présentes, et surtout celui dû au Soldat Inconnu et à tous ses compagnons d'armes.

## BAREME DES COTISATIONS

<b>1 - COTISATIONS POUR LES ASSOCIATIONS ADHERENTES (EN VIGUEUR EN 2022)</b>		
TRANCHE 1	25 €	moins de 50 adhérents
TRANCHE 2	60 €	de 51 à 100 adhérents
TRANCHE 3	70 €	de 101 à 500 adhérents
TRANCHE 4	200 €	de 501 à 1 000 adhérents
TRANCHE 5	350 €	de 1 001 à 10 000 adhérents
TRANCHE 6	450 €	de 10 001 à 100 000 adhérents
TRANCHE 7	750 €	plus de 100 000 adhérents
<b>2 - PARTICIPATION POUR UNE ENTITE NON ADHERENTE</b>		
Mairie de moins de 5 000 habitants	30 €	
Mairie de plus de 5 000 habitants	100 €	
Ecole	30€	



---

## 6 - ADRESSES ET TELEPHONES



### Adresse postale

La Flamme sous l'Arc de Triomphe - Flamme de la Nation

Hôtel National des Invalides - BAL N°9

129, rue de Grenelle - 75007 PARIS

**Courriel** : [secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org](mailto:secretariat@laflammesouslarcdetriomphe.org)

Site internet : [www.laflammesouslarcdetriomphe.org/contact/](http://www.laflammesouslarcdetriomphe.org/contact/)

### Téléphones

- Secrétariat aux Invalides : 01 40 55 93 78 - Mme Beatriz DAGOT

Tous les jours, sauf pendant les vacances scolaires :

- de 9h à 12h : services internes uniquement (fermé le mardi),
- de 14h à 17h : permanence téléphonique et sur place (sur RDV).

- Bureau de la Flamme sous l'Arc de Triomphe : 01 53 81 00 48 (16h30 - 18h00)